

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2014

26/09/2014 - 1

Date de la convocation : 19 Septembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 51. Pouvoirs : 8

Le vendredi 26 Septembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Henri DERASSE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Damien FRENOY, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christian ENTEM, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSAUX), M. Daniel SELLIER (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Michel FACOMPTE (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉE :

Mme Nadia BONY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Alain BOULANGER, M. Christian COURTECUISSÉ.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle aménagement du territoire et environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur de l'Environnement et des Déchets, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication.

2 – Modification statutaire

2.1 – Compétence relative à la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables

L'ADEME, par son Programme d'Investissement d'Avenir, propose depuis peu dans le cadre du programme « Véhicule du futur » un dispositif d'aide au déploiement d'infrastructures de recharge pour les véhicules hybrides et électriques afin de soutenir le développement des infrastructures de recharge à l'initiative des collectivités territoriales. Cette politique de soutien ambitionne 2 millions de véhicules à l'horizon 2020.

Le développement à grande échelle du véhicule électrique en France suppose en effet que des infrastructures de recharge soient disponibles pour les usagers. Si l'essentiel des recharges se fera au domicile ou sur les lieux de travail, la disponibilité des bornes de recharge en accès public est jugée nécessaire pour assurer l'autonomie des utilisateurs.

C'est la raison pour laquelle, en complément au dispositif de l'ADEME, la Région Nord Pas de Calais a développé une stratégie régionale de développement du véhicule électrique avec l'ambition de 10 000 véhicules dès 2016. Cette stratégie régionale comprend :

- Une Charte Régionale de l'Electro mobilité,
- Un Plan Régional de Développement de la Mobilité Electrique (PRDME) qui identifie les zones de développement pour faciliter les usages de la mobilité électrique,
- Une aide complémentaire aux initiatives locales de mobilité électrique via l'appel à projet régional de déploiement de bornes de recharge sur le domaine public et du développement de la mobilité électrique.

Le taux global des subventions croisées Etat / Région aux investissements s'établit à hauteur de 80 % des investissements.

La région s'est engagée à déposer un dossier de candidature au niveau national pour faire bénéficier les territoires de ces financements importants.

Sur un plan technique elle a établi, en cohérence avec le livret vert de l'Etat, un référentiel technique régional qui garantit et pérennise l'interopérabilité des bornes (2 points de charge/borne) lors du déploiement et de l'exploitation.

Le financement d'un tel programme suppose que la CAD s'en rende maître d'ouvrage à l'échelle du territoire.

Il vous est donc proposé, dans un premier temps, que la CAD acquière cette nouvelle compétence.

Le législateur a spécialement dévolu aux communes la « création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges pour les véhicules électriques et hybrides » (art 57 loi du 12 juillet 2010). Cette compétence est transférable aux EPCI compétents en matière de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, ce qui est le cas de la CAD.

De plus, afin de bénéficier des aides sus-définies, et conformément aux règles de soutien de l'ADEME, outre le transfert de compétences les communes concernées devront s'engager à assurer la gratuité du stationnement pour une durée minimale de deux années pour les véhicules rechargeables, quels que soient les emplacements de stationnement avec ou sans infrastructure de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la CAD.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'étendre les compétences de la CAD en matière de « création, entretien et exploitation d'un réseau d'infrastructure pour les véhicules électriques et hybrides ».
- d'adhérer à la charte régionale d'électro mobilité
- de déposer un dossier de demande de financement dans le cadre de l'appel à projet régional,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer les conventions de financement et pièces administratives et financières et tout document permettant la mise en œuvre de ce plan.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2014

26/09/2014 - 2

Date de la convocation : 19 Septembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 51. Pouvoirs : 8

Le vendredi 26 Septembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Henri DERASSE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Damien FRENOY, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christian ENTEM, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSAUX), M. Daniel SELLIER (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Michel FACOMPTE (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉE :

Mme Nadia BONY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Alain BOULANGER, M. Christian COURTECUISSÉ.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle aménagement du territoire et environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur de l'Environnement et des Déchets, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication.

3 – Finances

3.1 – Fixation du taux multiplicateur pour la TCFE (Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité) pour 2015

La loi du 7 décembre 2010 portant Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité (loi NOME) a institué un nouveau régime de taxation de la consommation d'électricité, créant à compter du 1^{er} janvier 2011, une Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) qui se substitue à l'ancienne taxe sur les fournitures d'électricité, dont le coefficient de 8 peut évoluer selon l'indice moyen des prix à la consommation (IMPC) hors tabac.

Suite à la mise en œuvre de la réforme intercommunale, la CAD a repris aux syndicats (SIRA et SIVOM DNO) la compétence relative au pouvoir concédant et autorité organisatrice en distribution d'électricité.

L'article L 5212-24 du CGCT prévoit que les EPCI compétents en matière d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité perçoivent la TCFE en lieu et place des communes de moins de 2.000 habitants. L'article 18 de la LFR pour 2014 modifie les dispositions de l'article 45 de la LFR pour 2013 en rétablissant le seuil de population pour la perception de la TCFE et en supprimant le plafonnement du reversement de la taxe.

Un taux unique est fixé par l'EPCI. Le coefficient du SIRA s'établit à 8,12 depuis 2012 et celui du SIVOM DNO est fixé à 8,00.

Le dispositif législatif et réglementaire prévoit que cette actualisation doit être systématiquement délibérée avant le 1^{er} octobre de l'année N-1 pour être effective.

L'indice IMPC (hors tabac) étant fixé à 125,43 pour l'année 2013, le coefficient maximum que la CAD pourrait adopter pour l'année 2015 serait de 8,50.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter le taux de 8,5 pour 2015,
- de reverser 100% du montant de la taxe perçue aux communes concernées,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2014

26/09/2014 - 3

Date de la convocation : 19 Septembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 51. Pouvoirs : 8

Le vendredi 26 Septembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Henri DERASSE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Damien FRENOY, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christian ENTEM, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSAUX), M. Daniel SELLIER (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Michel FACOMPTE (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉE :

Mme Nadia BONY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Alain BOULANGER, M. Christian COURTECUISSÉ.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle aménagement du territoire et environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur de l'Environnement et des Déchets, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication.

3 – Finances

3.2 – Fonds de concours aux communes – Année 2014 – Affectation (15 dossiers déposés)

Dans le cadre de l'adoption du budget 2014, la CAD a mis en place un fonds de concours communautaire destiné à accompagner les communes membres dans le financement d'opérations portant sur la mise en place d'équipements publics ou sur leur amélioration, conformément aux dispositions de l'article L5216-5.VI du code général des collectivités territoriales :

→ « *Afin de financer **la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement**, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.*

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »

Les crédits prévus au budget 2014 (comptes 020 657341 et 020 204142) pour l'attribution des fonds de concours s'élèvent à 2 474 000 euros.

Par délibération en date du 13 février 2014, le Conseil communautaire a adopté la proposition d'affectation de fonds de concours présentée par la commune de DOUAI (affectation reprise à titre indicatif dans le tableau joint en annexe)

Il convient d'instruire à présent les propositions d'affectation de fonds de concours déposées par 15 autres communes membres : **AUBIGNY AU BAC – CANTIN – FAUMONT – FECHAIN – FLINES LES RACHES – GUESNAIN – HAMEL – LALLAING - LAMBRES LES DOUAI – LAUWIN PLANQUE – MARCQ EN OSTREVENT – RACHES – ROOST WARENDIN – VILLERS AU TERTRE - WAZIERS**

Le document joint en annexe présente ces propositions qui sont conformes à la réglementation sur les fonds de concours (notion d'équipement et d'immobilisation corporelle, en investissement et en fonctionnement).

Après adoption de ces proposition, la CAD passera avec chacune des 15 communes concernées une convention qui fixe le montant et la destination du fonds de concours, les échéanciers de réalisation des opérations auxquelles se rattache le fonds de concours et les modalités de paiement du fonds de concours ; les conventions seront établies selon le modèle de la convention cadre de fonds de concours adoptée par le Conseil communautaire le 24 mai 2013.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les propositions d'affectation de fonds de concours figurant dans le document joint présentées par les 15 communes susnommées,
- de déléguer au Président le soin de souscrire directement la convention particulière de fonds de concours à établir avec chacune des communes, selon le modèle de la convention cadre de fonds de concours et les propositions d'affectation adoptées,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2014

26/09/2014 - 4

Date de la convocation : 19 Septembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 51. Pouvoirs : 8

Le vendredi 26 Septembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Henri DERASSE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Damien FRENOY, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christian ENTEM, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSAUX), M. Daniel SELLIER (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Michel FACOMPTE (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉE :

Mme Nadia BONY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Alain BOULANGER, M. Christian COURTECUISSÉ.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle aménagement du territoire et environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur de l'Environnement et des Déchets, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication.

3 – Finances

3.3 – Fonds Communautaires d'Investissement Solidaire (FCIS) - Affectation et tirage – Année 2014 (2 dossiers déposés)

Du montant du FPIC 2012 affecté au budget général de la CAD, il a été décidé, suivant délibération du Conseil communautaire du 17/02/2012, d'affecter en 2012 un montant de 1.920.000 € aux communes dont la population est inférieure à 5.000 habitants pour les aider à financer sur 3 ans des projets d'investissement figurant aux comptes 23 (voiries, éclairage public, bâtiments, espaces naturels, ...) ainsi qu'aux comptes 2111 (acquisitions foncières liées à un projet d'investissement identifié, projet en maîtrise d'ouvrage communale) et 21534 (réseaux d'électrification).

La création de ce Fonds communautaire d'investissement solidaire (FCIS) poursuit les objectifs suivants :

- aider les communes à faible capacité d'investissement à financer leurs projets,
- développer l'investissement dans les communes de la CAD et par conséquent créer de l'emploi et conforter l'activité.

Il s'agit d'une contribution de la CAD à hauteur de 40% sur un montant d'investissement de 200.000 € sur une période de 3 ans, soit un fonds de concours potentiel de 80.000 € par commune concernée.

Le droit de tirage par commune est de 80 000 euros sur 3 ans (2012, 2013, 2014). Les crédits sont prévus au compte 020 2041412 du budget général.

24 communes membres de la CAD sont concernées par le FCIS.

Lors de ses réunions précédentes, le Conseil communautaire a adopté les propositions d'affectation et de tirage du FCIS reprises à titre indicatif dans le tableau joint en annexe.

Ce tableau présente également des nouvelles propositions d'affectation et de tirage pour 2014; il s'agit des propositions des communes de HAMEL et VILLERS AU TERTRE.

Le fonds sera attribué et versé aux communes de Hamel et Villers au Tertre selon les conditions et modalités adoptées par le conseil le 25 mai 2012 :

→ Le Fonds est versé sous réserve que la commune bénéficiaire réalise à ses frais et durant tout le temps des travaux **l'affichage du logo de la CAD** (format minimal de 25x30 cm hors texte) avec mention de la somme que la CAD consacre à l'opération. Cet affichage est effectué à l'extérieur de cet équipement et de manière à être visible de la voie publique qui le borde.

→ Le versement du fonds est effectué comme suit :

- 50% au dépôt du dossier complet
- 25% à la transmission des ordres de services de commencement des travaux
- 25% à la transmission d'un bilan définitif d'opération (détaillant l'ensemble des dépenses qui y sont liées ainsi que les références des mandats et bordereaux concernés) **certifié par le comptable public** et de la photographie attestant de la mise en place du dispositif de communication visé ci-dessus relatif à la participation financière de la CAD.

L'absence de production des documents demandés dans un délai de 6 mois après la fin des travaux (bilan définitif d'opération et photographie) ou la non réalisation effective de l'opération dans un délai de 1 an après la date de démarrage prévisionnelle emporte la restitution immédiate des sommes déjà versées.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les propositions d'affectation et de tirage du FCIS présentées dans le tableau joint émanant des communes de Hamel et Villers au Tertre,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2014

26/09/2014 - 5

Date de la convocation : 19 Septembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 51. Pouvoirs : 8

Le vendredi 26 Septembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Henri DERASSE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Damien FRENOY, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christian ENTEM, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSAUX), M. Daniel SELLIER (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Michel FACOMPTE (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉE :

Mme Nadia BONY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Alain BOULANGER, M. Christian COURTECUISSÉ.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle aménagement du territoire et environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur de l'Environnement et des Déchets, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication.

3 – Finances

3.4 – Fonds Communautaires d'Investissement Solidaire (FCIS) 2012-2014 - Report

Du montant du FPIC 2012 affecté au budget général de la CAD, il a été décidé, suivant délibération du Conseil communautaire du 17/02/2012, d'affecter en 2012 un montant de 1.920.000 € aux communes dont la population est inférieure à 5.000 habitants pour les aider à financer sur 3 ans des projets d'investissement figurant aux comptes 23 (voiries, éclairage public, bâtiments, espaces naturels, ...) ainsi qu'aux comptes 2111 (acquisitions foncières liées à un projet d'investissement identifié, projet en maîtrise d'ouvrage communale) et 21534 (réseaux d'électrification).

La création de ce Fonds communautaire d'investissement solidaire (FCIS) poursuit les objectifs suivants :

- aider les communes à faible capacité d'investissement à financer leurs projets,
- développer l'investissement dans les communes de la CAD et par conséquent créer de l'emploi et conforter l'activité.

Il s'agit d'une contribution de la CAD à hauteur de 40% sur un montant d'investissement de 200.000 € sur une période de 3 ans, soit un fonds de concours potentiel de 80.000 € par commune concernée.

Le droit de tirage par commune est de 80 000 euros sur 3 ans (2012, 2013, 2014). Les crédits sont prévus au compte 020 2041412 du budget général.

24 communes membres de la CAD sont concernées par le FCIS. **Les communes qui n'ont pas à ce jour utilisé leur enveloppe sollicitent le report du droit de tirage sur les exercices budgétaires suivants.**

Il vous est par conséquent proposé, après avis favorable du bureau :

- de proroger le droit de tirage des communes jusqu'au 31/12/2017,
- de reporter les crédits sur les exercices budgétaires correspondants,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à souscrire tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2014

26/09/2014 - 6

Date de la convocation : 19 Septembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 51. Pouvoirs : 8

Le vendredi 26 Septembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Henri DERASSE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Damien FRENOY, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christian ENTEM, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAU), M. Daniel SELIER (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Michel FACOMPRES (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉE :

Mme Nadia BONY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Alain BOULANGER, M. Christian COURTECUISSÉ.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle aménagement du territoire et environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur de l'Environnement et des Déchets, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication.

4 – Personnel

4.1 – Modification du tableau des effectifs

Dans le cadre de la mise à jour du tableau des effectifs, les modifications exposées ci-après sont proposées :

- Création d'un poste de technicien dans le cadre d'une promotion interne
- Suppression d'un poste en contrat unique d'insertion et création d'un poste de contrat d'avenir, la personne recrutée remplissant les conditions d'éligibilité au contrat d'avenir et non au contrat unique d'insertion. Ce poste est affecté à Entretien des Espaces Naturels et Réseau Hydrographique de Surface de la Direction de l'Aménagement, des Réseaux et de la Construction.
- Suppression d'un poste de rédacteur laissé vacant suite à la mutation d'un de nos agents et création d'un poste d'attaché pour le recrutement d'un instructeur logement social, au pôle Cohésion Sociale. Ce poste relèvera du grade d'attaché territorial et la rémunération correspondra à la grille de ce même grade. Il pourra être pourvu par un fonctionnaire ou à défaut, par un contractuel.
- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise laissé vacant suite à la mutation d'un de nos agents et création d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe pour le recrutement d'un technicien Eau Potable, affecté à la Direction de l'Aménagement, des Réseaux et de la Construction. Ce poste relèvera du grade de technicien principal territorial de 2^{ème} classe et la rémunération correspondra à la grille de ce même grade.

Les dépenses occasionnées par ces créations de poste sont prévues au budget.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver les modifications exposées précédemment et la révision subséquente du tableau des effectifs,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à souscrire tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2014

26/09/2014 - 7

Date de la convocation : 19 Septembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 51. Pouvoirs : 8

Le vendredi 26 Septembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Henri DERASSE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Damien FRENOY, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christian ENTEM, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSAUX), M. Daniel SELLIER (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Michel FACOMPRES (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉE :

Mme Nadia BONY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Alain BOULANGER, M. Christian COURTECUISSÉ.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle aménagement du territoire et environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur de l'Environnement et des Déchets, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication.

4 – Personnel

4.2 – Convention de mise à disposition de personnel auprès du SISID

A compter du 1^{er} octobre 2014, il est proposé que la CAD mette à la disposition du SISID (Syndicat Intercommunal de Secours et de lutte contre l'Incendie du Douaisis), M. François LAURENT, à raison de 3 % de son temps de travail pour y assurer les missions suivantes : suivi administratif et comptable des dossiers, suivi administratif des assemblées.

Les modalités de cette mise à disposition sont définies par une convention CAD/SISID/agent, ci-jointe.

Cette convention précise notamment :

- La durée de la mise à disposition de l'agent (3 ans à compter du 1^{er} octobre 2014)
- Le pourcentage du temps de travail correspondant à la mise à disposition de l'agent (3%)
- La nature des fonctions confiées à l'agent
- Les modalités de remboursement des charges de rémunération par le SISID

La CAP du Centre de Gestion du Nord a émis un avis favorable le 12 septembre 2014.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'accepter la mise à disposition de M. LAURENT auprès du SISID dans les conditions définies par la convention ci-jointe,
- d'autoriser le Président ou son délégué à signer cette convention et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2014

26/09/2014 - 8

Date de la convocation : 19 Septembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 51. Pouvoirs : 8

Le vendredi 26 Septembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Henri DERASSE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Damien FRENOY, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christian ENTEM, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSAUX), M. Daniel SELLIER (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Michel FACOMPTE (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉE :

Mme Nadia BONY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Alain BOULANGER, M. Christian COURTECUISSÉ.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle aménagement du territoire et environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur de l'Environnement et des Déchets, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication.

4 – Personnel

4.3 – Organisation du travail à Loisparc - Annualisation du temps de travail du Directeur

Le fonctionnement de la base de loisirs « LOISIPARC » nécessite la modification de l'annualisation du temps de travail instaurée par délibération du conseil communautaire du 24 juin 2005.

Un nouveau cycle annuel est mis en place pour le Directeur afin de répondre au fonctionnement de LOISIPARC, de ses horaires et de ses jours d'ouverture.

Le forfait d'heures de travail annuel est de 1607 heures conformément à la législation.

La répartition du temps de travail est la suivante :

- 35 heures hebdomadaires réparties sur 5 jours durant 43 semaines soit de la semaine 1 à la semaine 26 et de la semaine 36 à la semaine 52.

- 55.5 heures hebdomadaires réparties sur 6 jours, pendant 9 semaines soit durant la haute saison, de la semaine 27 à la semaine 35.

Les 30 jours de congés payés ainsi que la récupération des heures supplémentaires réalisées lors de la haute saison devront être posés en dehors des semaines 26 à 36.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les dispositions présentées ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son délégué à signer cette convention et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2014

26/09/2014 - 9

Date de la convocation : 19 Septembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 51. Pouvoirs : 8

Le vendredi 26 Septembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLLET, M. Henri DERASSE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Damien FRENOY, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLLET, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christian ENTEM, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSAUX), M. Daniel SELLIER (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Michel FACOMPRES (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉE :

Mme Nadia BONY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Alain BOULANGER, M. Christian COURTECUISSÉ.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle aménagement du territoire et environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur de l'Environnement et des Déchets, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication.

5 – Déchets

5.1 – Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de biens CAHC/CAD/communauté de communes OSARTIS-MARQUION/SYMEVAD portant retrait de l'UIOM d'Hénin Beaumont et du centre de tri d'Evin Malmaison

Le transfert en décembre 2006 au SYMEVAD de la compétence en matière de « traitement des déchets », avait entraîné la mise à disposition à ce syndicat mixte d'un ensemble de biens et équipement spécialement affectés à la mise en œuvre de ladite compétence.

Une convention de mise à disposition avait été souscrite à cet effet le 22 février 2006 entre les membres du SYMEVAD.

Figuraient au nombre de ces équipements :

- l'usine d'incinération des ordures ménagères sis sur le territoire de la commune d'Hénin-Beaumont (UIOM)
- le centre de tri sis sur le territoire de la commune d'Evin-Malmaison

L'UIOM a été exploitée par le SYMEVAD jusqu'au 31/12/13, terme de l'autorisation préfectorale. Par délibération du 27 janvier 2014 le SYMEVAD a constaté la désaffectation de l'UIOM, laquelle a donc été restituée à la CAHC. Cette dernière a ensuite, après déclassement, cédé l'UIOM et son terrain d'emprise au SYMEVAD pour la réalisation du TVME.

Le centre de tri a été exploité jusqu'en novembre 2011, date à laquelle l'activité a été transférée sur le nouveau centre de tri construit par le SYMEVAD. Ce dernier en a donc constaté la désaffectation entraînant sa restitution à la CAHC. Cette dernière, après déclassement, l'a cédé au SYMEVAD pour la réalisation de son projet de ressourcerie.

Aujourd'hui, cette situation doit être actée par avenant à la convention de mise à disposition d'origine.

C'est la raison pour laquelle je vous propose, après avis favorable du bureau :

- d'approuver l'avenant consistant à sortir ces deux équipements de la liste des biens mis à disposition du SYMEVAD, et de supprimer consécutivement les articles 2.1.1 et 2.1.2 de la convention du 22 février 2006,
- de m'autoriser à souscrire tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2014

26/09/2014 - 10

Date de la convocation : 19 Septembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 51. Pouvoirs : 8

Le vendredi 26 Septembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Henri DERASSE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Damien FRENOY, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christian ENTEM, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAU), M. Daniel SELLIER (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Michel FACOMPRES (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉE :

Mme Nadia BONY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Alain BOULANGER, M. Christian COURTECUISSÉ.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle aménagement du territoire et environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur de l'Environnement et des Déchets, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication.

7 – ARKEOS

7.1 – Musée ARKEOS - Gratuité d'accès au musée jusqu'à l'ouverture du Parc

Les conseils communautaires des 20 décembre 2013 et du 28 mai 2014 ont adopté une grille tarifaire qui intègre les entrées, les manifestations et les animations du musée-parc ARKEOS.

L'ambition du musée est d'être un outil culturel au service de tous les habitants.

Or il apparaît que les fréquentations du 1^{er} dimanche du mois (entrée gratuite) s'établissent à une moyenne de 500 à 650 entrées, contre 50 entrées en moyenne les jours de semaine (entrée payante) et autres dimanches.

C'est pourquoi, il est proposé que jusqu'à l'ouverture du parc, les collections permanentes et les expositions temporaires du musée ARKEOS soient accessibles gratuitement, hors évènements spécifiques.

Les tarifs des autres prestations, animations, visites guidées, location de salle ne sont pas modifiés.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les dispositions présentées ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2014

26/09/2014 - 11

Date de la convocation : 19 Septembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 51. Pouvoirs : 8

Le vendredi 26 Septembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Henri DERASSE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Damien FRENOY, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christian ENTEM, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSAUX), M. Daniel SELLIER (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Michel FACOMPTE (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉE :

Mme Nadia BONY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Alain BOULANGER, M. Christian COURTECUISSÉ.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle aménagement du territoire et environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur de l'Environnement et des Déchets, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication.

7 – ARKEOS

7.2 – Colloque d'archéologie mérovingienne organisé du 9 au 11 octobre 2014 au musée ARKEOS - Prix d'entrée et prix du repas

La CAD va recevoir le congrès national de l'Association Française d'Archéologie Nationale (AFAM), du 9 au 11 octobre 2014 au musée ARKEOS.

Suivant délibération du Bureau communautaire du 22 mai 2014, la CAD a sollicité la DRAC pour le financement de cette manifestation.

Le budget présenté dans cette demande de subvention incluait une recette propre à hauteur de 2000 € mais n'indiquait pas la nature de cette recette.

Il convient donc de préciser, par la présente délibération, la nature de cette recette pour permettre son encaissement par la régie : la recette propre est constituée de droits d'entrée à 15 € et de remboursements de repas à 15 € chacun.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les prix proposés ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2014

26/09/2014 - 12

Date de la convocation : 19 Septembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 51. Pouvoirs : 8

Le vendredi 26 Septembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Henri DERASSE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Damien FRENOY, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christian ENTEM, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSAUX), M. Daniel SELLIER (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Michel FACOMPTE (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉE :

Mme Nadia BONY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Alain BOULANGER, M. Christian COURTECUISSÉ.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle aménagement du territoire et environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur de l'Environnement et des Déchets, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication.

7 – ARKEOS

7.3 – Tarifs de la billetterie du musée ARKEOS – Compléments – Modifications

A la suite de la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 décembre 2013 et du 28 mai 2014 sur la tarification des entrées, manifestations et animations du musée Arkeos, il est proposé de compléter la grille tarifaire en fonction de besoins nouveaux et d'instaurer les dispositions présentées ci-après.

→ Les tarifs d'entrée aux conférences ont été liés au tarif d'entrée du musée, soit 8 et 5 €. Or d'une part ces conférences sont données sans visite des collections et le tarif a été estimé très élevé par les rares auditeurs, d'autre part l'instauration de la gratuité de l'entrée au musée à compter du 1^{er} octobre 2014 nous oblige à redéfinir les tarifs d'entrée aux conférences. Pour nous aligner sur ce qui se fait aux musées des environs, il est proposé que l'entrée soit à 4 € tarif ordinaire, avec un tarif réduit à 3 € pour les personnes ayant droit à un tarif réduit. Pour les conférences archéologiques, il est proposé que les archéologues de la CAD et des services archéologiques voisins aient accès au tarif réduit.

→ Le président envisage d'inviter des groupes constitués à utiliser l'auditorium gratuitement. Or le conseil n'a pas délibéré sur une telle gratuité. Il est proposé la gratuité de l'auditorium et du musée aux personnes invitées par le président (notamment les collectivités territoriales et leurs groupements) ; Les décisions prises en la matière par le Président relèvent du cadre des délégations d'attributions visées à l'article L5211-10 du CGCT.

→ Un tarif a été voté pour les animations individuelles du mercredi et du samedi. Il est proposé d'étendre cette mesure à l'ensemble des animations quelque soit le jour au tarif unique de 4,50 € par personne et 18 € la carte de 5 séances.

Les tarifs exprimés ci-dessus s'entendent TTC.

Le tableau récapitulatif des tarifs est joint.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les dispositions proposées ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2014

26/09/2014 – 13

Date de la convocation : 19 Septembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 51. Pouvoirs : 8

Le vendredi 26 Septembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Henri DERASSE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Damien FRENOY, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christian ENTEM, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAU), M. Daniel SELLIER (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Michel FACOMPTE (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉE :

Mme Nadia BONY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Alain BOULANGER, M. Christian COURTECUISSÉ.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle aménagement du territoire et environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur de l'Environnement et des Déchets, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication.

7 – ARKEOS

7.4 – Tarifs des produits Boutique du musée ARKEOS - Compléments

Par délibération en date du 28 mai et du 07 juillet 2014 le Conseil communautaire a adopté les tarifs des produits Boutique ARKEOS

Il convient d'adopter la tarification de nouveaux produits de la boutique. Il s'agit de copies de céramiques et de bonbons.

Les prix publics sont fixés par le fournisseur et la ristourne proposée est de l'ordre de 20 à 75 %.

Les propositions tarifaires sont les suivantes :

	Prix achat	Prix public TTC
Pot mérovingien : petit modèle	10 €	18 €
grand modèle	15 €	27 €
Sculpture bois		
Dragon	20 €	25 €
petit chevalier	10 €	18 €
grand chevalier	32 €	42 €
chevalier jouet	12 €	15 €
proue	120 €	160 €
Lampe	40 €	55 €
Bonbons aux extraits de plantes et de fruits en sachets de 150g		
Sachet 250g	2,23 €	3,50 €
Sucettes artisanales (VIOLETTE / CERISE / ANANAS / CITRON /RHUBARBE)	3,59 €	5 €
	1,5 €	2 €
aux insectes comestibles (Ténébrions)	2,34 €	3,20 €
Céramique vernissée	40 €	60 €
Lampes à huile	2 €	3,50 €
Petit vase globulaire	2 €	3,50 €
Statuette de déesse mère	4 €	6 €

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les propositions présentées ci-dessus,
- d'autoriser le président ou son délégué à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2014

26/09/2014 - 14

Date de la convocation : 19 Septembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 51. Pouvoirs : 8

Le vendredi 26 Septembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLLET, M. Henri DERASSE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Damien FRENOY, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLLET, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christian ENTEM, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSAUX), M. Daniel SELLIER (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Michel FACOMPRES (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉE :

Mme Nadia BONY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Alain BOULANGER, M. Christian COURTECUISSÉ.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle aménagement du territoire et environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur de l'Environnement et des Déchets, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication.

7 – ARKEOS

7.5 – Régie comptable de recettes pour le musée ARKEOS - Modalités complémentaires de fonctionnement

Par délibérations en date du 06/01/2014 du 13/02/2014 et du 16/05/14, le Conseil communautaire a décidé d'instituer une régie comptable de recettes pour le musée ARKEOS au vu des avis conformes du comptable public assignataire.

Compte tenu des dispositions complémentaires adoptées pour le fonctionnement du musée ARKEOS, la Régie est appelée à percevoir des nouvelles recettes :

- Location de l'auditorium : article 752
- Inscription pour colloque + participation aux frais de repas : article 758
- Droits d'entrée pour conférences : article 706

Suivant la demande et l'avis favorable du comptable public assignataire en date du 17/09/14, il convient d'autoriser expressément par délibération l'encaissement de ces nouvelles recettes par la régie.

Il vous est donc proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les dispositions présentées ci-dessus relatives à l'encaissement de nouvelles recettes par la régie comptable,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2014

26/09/2014 - 15

Date de la convocation : 19 Septembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 51. Pouvoirs : 8

Le vendredi 26 Septembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Henri DERASSE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Damien FRENOY, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christian ENTEM, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSAUX), M. Daniel SELLIER (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Michel FACOMPRES (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉE :

Mme Nadia BONY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Alain BOULANGER, M. Christian COURTECUISSÉ.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle aménagement du territoire et environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur de l'Environnement et des Déchets, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication.

7 – ARKEOS

7.6 – Exposition du haut moyen âge – Convention de collaboration CAD/INRAP/Université de Lille 3 - Laboratoire Halma

La CAD va recevoir le congrès national de l'Association Française d'Archéologie Nationale (AFAM), du 9 au 11 octobre 2014. A cette occasion une exposition est réalisée en commun avec l'INRAP et l'Université de Lille 3, laboratoire Halma.

Il convient de formaliser cette collaboration par une convention et notamment permettre le versement par l'université d'une subvention de 1000 € à la CAD affectée à cette opération.

La convention (document joint) a pour objet de définir la nature, la durée et les modalités de la collaboration culturelle entre les partenaires, concernant la réalisation d'une exposition temporaire sur le haut Moyen Âge dans le nord de la France intitulée : ***Des Francs aux premiers comtes de Flandre de la fin du IV^e siècle au X^e siècle*** qui sera présentée au musée - parc archéologique ARKEOS, ainsi que la publication et la diffusion du catalogue qui accompagne cette exposition.

Cette exposition est basée sur les découvertes archéologiques de ces dernières années, réalisées par l'ensemble des opérateurs en archéologie préventive (service municipaux, services d'agglomérations, service départementaux ou encore structures privées) dans le Nord-Pas-de-Calais.

Un catalogue accompagne l'exposition. Il donne une part importante aux illustrations et à la synthèse afin de pouvoir toucher un large public. Il est l'œuvre de près de 25 chercheurs de France et de Belgique.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter la convention jointe,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2014

26/09/2014 - 16

Date de la convocation : 19 Septembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 51. Pouvoirs : 8

Le vendredi 26 Septembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Henri DERASSE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Damien FRENOY, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christian ENTEM, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSAUX), M. Daniel SELLIER (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Michel FACOMPTE (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉE :

Mme Nadia BONY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Alain BOULANGER, M. Christian COURTECUISSÉ.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle aménagement du territoire et environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur de l'Environnement et des Déchets, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication.

7 – ARKEOS

7.7 – Parc du musée ARKEOS - Convention de partenariat pour la tonte et le pâturage du Parc CAD/M. Sylvain WARTEL

Monsieur Sylvain Wartel, agriculteur à la Ferme de Germignies, chemin des tourbières 59 167 Lallaing a accepté de faire paître ses moutons sur le parc d'Arkeos afin de gérer la végétation. Ces moutons participeront à l'attractivité du site.

Dans un premier temps, avant que ne soient en place toutes les clôtures pour empêcher les moutons d'extravaguer, monsieur Wartel procédera à la tonte des terrains, faisant son affaire des produits végétaux.

La convention qui doit être passée entre la CAD et M. Sylvain WARTEL pour fixer les conditions de ce partenariat, est présentée en annexe.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter la convention jointe,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2014

26/09/2014 - 17

Date de la convocation : 19 Septembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 51. Pouvoirs : 8

Le vendredi 26 Septembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Henri DERASSE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Damien FRENOY, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christian ENTEM, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSAUX), M. Daniel SELLIER (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Michel FACOMPTE (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉE :

Mme Nadia BONY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Alain BOULANGER, M. Christian COURTECUISSÉ.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle aménagement du territoire et environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur de l'Environnement et des Déchets, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication.

8 – Requalification des entrées d'agglomération

8.1 – Aménagement de la RD 917 en traversée de Faumont – Lot n°3 /Travaux d'espaces verts/Rubrique n°2 - Fonds de concours de la commune de Faumont

Le Département du Nord réalise des travaux de réfection de la RD 917 sur le territoire de la commune de Faumont (reconstruction de la chaussée et des trottoirs, enfouissement des réseaux, création de places de stationnement et divers aménagements urbains).

La commune de Faumont a décidé quant à elle d'aménager les accotements.

Dans le cadre de sa compétence « Requalification des entrées d'agglomération », la CAD est compétente pour les aménagements paysagers hors jardinières en agglomération et hors agglomération, la création de trottoirs hors agglomération et l'enfouissement des réseaux.

Pour des raisons de bonne coordination des travaux et d'économies d'échelle, les parties ont souhaité recourir pour cette opération à la délégation de maîtrise d'ouvrage en désignant le Département du Nord comme mandataire chargé de la passation des marchés de travaux.

A la suite des procédures de consultation, les Travaux d'Espaces verts rubrique 2 - sous maîtrise d'ouvrage de la CAD ont été attribués à la société PINSON Paysage pour un montant de 124 236,02 € H.T.

Ce marché fait l'objet d'un projet d'avenant n°1 pour prendre en compte différents ajustements de travaux en plus et moins values et des prestations qui améliorent la qualité des aménagements (notamment bordures granit et potelets en protection)

Dans le cadre de la réalisation de ces prestations qui concourent à l'obtention de la totalité de la subvention FDAN perçue par la commune de Faumont, la CAD sollicite l'obtention d'un fonds de concours de la commune répondant aux conditions de l'article L5216-5 du CGCT.

Le coût total des Travaux d'Espaces verts rubrique 2 s'établirait après avenant n°1 au marché PINSON Paysage à 134 294,25 € H.T.

La participation de la Commune de Faumont s'établirait quant à elle à 8 000 € HT.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de solliciter auprès de la commune de Faumont le versement à la CAD d'un fonds de concours de 8 000 €,
- de m'autoriser ou mon représentant délégué à souscrire tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2014

26/09/2014 - 18

Date de la convocation : 19 Septembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 51. Pouvoirs : 8

Le vendredi 26 Septembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLLET, M. Henri DERASSE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Damien FRENOY, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLLET, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christian ENTEM, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAU), M. Daniel SELLIER (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Michel FACOMPRES (pouvoir à M. Martial VANDEWOESTYNE), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉE :

Mme Nadia BONY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Alain BOULANGER, M. Christian COURTECUISSÉ.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle aménagement du territoire et environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur de l'Environnement et des Déchets, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication.

9 – Habitat

9.1 – Commission d'Attribution des Logements (CAL) de la SA d'HLM M&C SOGINORPA – Nomination du représentant de la CAD

La Communauté d'agglomération a été sollicitée par Maisons et Cités Soginorpa afin de nommer un représentant de l'EPCI au sein de sa commission d'attribution de logements.

En effet, le changement de statut de l'organisme (SA d'HLM) implique de mettre en place une commission d'attribution des logements construits, et pour lesquels il a bénéficié du concours de l'Etat, conformément au Code de la construction et de l'habitation (article L441-2).

Cette commission est composée comme suit :

→ 7 Membres disposant d'une voix délibérative dont :

- 1 représentant du Conseil d'Administration d'Epinorpa
- 1 représentant du Conseil d'Administration de l'Association des Communes Minières
- 1 représentant des Associations des Locataires
- 3 représentants de la SA HLM Soginorpa
- Le Maire de la Commune d'implantation des logements à affecter ou son représentant

→ 3 Membres siégeant avec voix consultative dont :

- 1 représentant d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, compétent en matière de PLH
- 1 représentant des Associations œuvrant dans le logement social et/ou l'insertion des personnes défavorisées, désigné par le Préfet
- 1 représentant des ayants droit en cas d'attribution de logements neufs équipés « PMR »

La commission est chargée d'attribuer nominativement chaque logement locatif. Elle exerce sa mission selon des objectifs précis : mise en œuvre du droit au logement, contribution à l'égalité des chances des demandeurs, promotion de la mixité sociale des villes et des quartiers. Les publics prioritaires sont des personnes défavorisées, et qui rencontrent des difficultés de logement ou sociales, telles que définies par le Code de la construction et de l'habitation.

La commission étudie les candidatures déposées via la procédure du numéro d'enregistrement unique, et peut classer les candidats par ordre de priorité. Pour l'affectation des logements elle tient compte d'un ensemble d'éléments relatifs au ménage demandeur (patrimoine, composition, niveau de ressources, conditions de logement actuelles, éloignement des lieux de travail et proximité des équipements) ainsi que du taux d'effort des personnes qui vivront au foyer (rapport entre le loyer principal et les charges, diminué de l'aide au logement et des ressources).

La commission se réunit au moins une fois tous les deux mois, et rend compte de son activité au conseil d'administration ou de surveillance au moins une fois par an.

Afin de formaliser l'association de la CAD à cette instance, il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la participation de la CAD à la Commission d'Attribution des Logements (CAL) de la SA d'HLM M&C SOGINORPA,
- de désigner le représentant de la CAD,
- d'autoriser le président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ par le Conseil communautaire qui désigne unanimement Monsieur Frédéric CHEREAU en qualité de représentant de la CAD au sein de la Commission d'Attribution des Logements (CAL) de la SA d'HLM M&C SOGINORPA.

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2014

26/09/2014 - 19

Date de la convocation : 19 Septembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 49. Pouvoirs : 7

Le vendredi 26 Septembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Henri DERASSE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Damien FRENOY, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christian ENTEM, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSAUX), M. Daniel SELLIER (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Reine DEFANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉE :

Mme Nadia BONY, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Michel FACOMPTE, Mme Caroline SANCHEZ.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Alain BOULANGER, M. Christian COURTECUISSÉ.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle aménagement du territoire et environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur de l'Environnement et des Déchets, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication.

9 – Habitat

9.2 – Validation du Programme d'Actions (PA) 2014 (PA au titre de la convention des aides à la pierre et de la convention de gestion ANAH)

Dans le cadre de la convention des aides à la pierre et de la convention de gestion ANAH signées entre l'Etat et la CAD, il nous a été demandé d'établir un Programme d'Actions (PA) relatif à l'attribution des subventions ANAH.

Ce programme d'actions doit permettre une «meilleure visibilité opérationnelle» dans la mise en œuvre de la convention de délégation (2009/2014).

Toutefois, par manque de crédits l'État nous impose aujourd'hui de prioriser les dossiers. En effet, au vu de la dotation budgétaire qui nous est accordée par l'État, la CAD est aujourd'hui dans l'incapacité d'honorer les objectifs quantitatifs imposés dans le cadre de la délégation de compétence. Ainsi l'État a alloué à la CAD une enveloppe budgétaire pour 75 dossiers de propriétaires occupants Énergie alors que les objectifs annuels fixés initialement étaient de 150.

Au regard du volume de demandes de subvention sollicitées auprès de la CAD (soit plus de 300 demandes en attentes), il nous faut aujourd'hui prioriser les dossiers.

Dans le cadre de ce PA (présenté en annexe), les aides de la CAD sur fonds propres sont également présentées pour modification.

Les principales modifications inhérentes à ce PA, demandées par l'État, sont les suivantes :

- Les dossiers des propriétaires occupant Modestes ne seront plus prioritaires et seront réétudiés en 2015 selon la disponibilité des crédits affectés par l'État et les règles de financement, en début d'année 2015.
- Ne seront prioritaires que les dossiers de propriétaires occupants « énergie » très modestes déposés à compter du 01 septembre 2014.
- La majoration de 10% aux PO propriétaires d'un logement insalubre est suspendue – *pour les dossiers déposés à compter du 01 septembre 2014.*
- L'aide aux PO Très Modestes est minorée à 40% (au lieu de 50%) – *pour les dossiers déposés à compter du 01 septembre 2014.*
- L'aide aux PO Modestes est minorée à 25% (au lieu de 35%) – *pour les dossiers déposés à compter du 01 septembre 2014*
- L'aide de solidarité écologique (le FART- Fond d'Amélioration à la Rénovation Énergétique) sera désormais de 3 000€ au lieu de 3 500€ - *pour les dossiers déposés à compter du 01 septembre 2014*

Les aides de la CAD sur fonds propres

Au regard de la baisse du FART imposé par l'ANAH, la CAD doit modifier ces aides.

L'abondement de l'aide FART de 500€ est donc supprimé et sera remplacé par une aide dite « écoprime » de 500€

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter ce programme d'actions relatif à l'attribution des aides de l'agence nationale de l'amélioration de l'habitat (ANAH),
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué, à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2014

26/09/2014 - 20

Date de la convocation : 19 Septembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 49. Pouvoirs : 7

Le vendredi 26 Septembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Henri DERASSE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Damien FRENOY, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christian ENTEM, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSAUX), M. Daniel SELLIER (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Reine DEFANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉE :

Mme Nadia BONY, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Michel FACOMPTE, Mme Caroline SANCHEZ.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Alain BOULANGER, M. Christian COURTECUISSÉ.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle aménagement du territoire et environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur de l'Environnement et des Déchets, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication.

9 – Habitat

9.3 – Convention de délégation de compétence – Avenants 2014 aux conventions de délégation (CAD/ETAT) et de gestion des aides à l'habitat privé (CAD/Agence Nationale de l'Habitat)

La Communauté d'Agglomération a renouvelé en mars 2009 et ce pour une période de 6 ans la convention de délégation de compétence lui permettant de décider de l'attribution des aides publiques en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux et des logements-foyers, de la location-accession, de la rénovation de l'habitat privé, de la création et de l'amélioration de places d'hébergement, et de procéder à leur notification aux bénéficiaires.

Lors du Comité Régional de l'Habitat qui s'est déroulé le 08 juillet 2014, l'Etat a décidé de modifier l'objectif initial de logements de propriétaires occupants pour des travaux de précarité énergétique et d'augmenter l'enveloppe des droits à engagements et de modifier l'enveloppe prévisionnelle FART.

A cet effet, il convient de conclure :

→ **Un avenant 2014-2 à la convention de délégation de compétence CAD/État reprenant les dispositions suivantes :**

- Objet de l'avenant :

Le présent avenant a pour objet de modifier l'objectif initial de logements de Propriétaire Occupant pour des travaux de précarité énergétique (PO énergie), d'augmenter l'enveloppe des droits à engagements Anah et de modifier l'enveloppe prévisionnelle FART

- Objectifs quantitatifs :

Pour l'année 2014, les objectifs quantitatifs étaient fixés à 61 PO Énergie. Dans le cadre de cet avenant les objectifs sont désormais fixés à 75 (soit 14 PO Énergie supplémentaires).

- Modalités financières pour 2014 :

L'article II-2 relatif à la répartition des droits à engagement pour l'habitat privé est modifié comme suit :

L'enveloppe initiale des droits à engagements Anah (hors Fart) destinée au parc privé est augmentée de 476 300 € portant l'enveloppe à 1 492 300 €.

L'enveloppe prévisionnelle FART est portée à 415 252 €.

→ **Un avenant 2014-2 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé CAD/ Agence Nationale de l'Habitat reprenant les dispositions suivantes :**

- Objet de l'avenant :

Cet avenant a pour objet de :

- *modifier l'objectif initial de logements de Propriétaire Occupant pour des travaux de précarité énergétique (PO énergie)*
- *d'augmenter l'enveloppe des droits à engagements Anah*
- *de modifier l'enveloppe prévisionnelle FART*

- Objectifs pour l'année en cours :

L'objectif initial de logements de Propriétaire Occupant pour des travaux de précarité énergétique (PO énergie) est augmenté de 14 PO soit un objectif révisé de 75 PO.

- Modalités financières :

→Montant des droits à engagement mis à disposition du délégataire par l'Anah :

L'enveloppe initiale des droits à engagements Anah (hors Fart) destinée au parc privé est augmentée de 476 300 € portant l'enveloppe à 1 492 300 €.

L'enveloppe prévisionnelle FART est portée à 415 252 €.

→Aides propres du délégataire :

La majoration des 500 € du FART n'est plus attribuée pour les dossiers des PO modestes et très modestes pour tous les dossiers agréés à compter du 01.09.2014

L'annexe 2 relative aux règles particulières de recevabilité et conditions d'octroi des aides de l'Anah, est modifiée comme suit pour les dossiers déposés à compter du 01.09.14 :

- La majoration des aides aux propriétaires occupants dont le logement est insalubre ou très dégradés est supprimée (la subvention sera donc de 50% au lieu de 60%)
- Le taux de subvention des propriétaires occupants modestes est minoré passant de 35% à 25%
- Le taux de subvention des propriétaires occupants très modestes est minoré passant de 50% à 45%

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les avenants 2 de 2014 aux conventions de délégation de compétence et de gestion des aides à l'habitat privé,
- d'autoriser le Président, ou son représentant délégué, à signer ces avenants et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2014

26/09/2014 - 21

Date de la convocation : 19 Septembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 48. Pouvoirs : 7

Le vendredi 26 Septembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Henri DERASSE, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Damien FRENOY, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christian ENTEM, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAU), M. Daniel SELIER (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Reine DEFRAANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉE :

Mme Nadia BONY, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Michel FACOMPRES, Mme Caroline SANCHEZ, M. Freddy KACZMAREK.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Alain BOULANGER, M. Christian COURTECUISSÉ.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle aménagement du territoire et environnement, M. Paul-André KOTTELANNÉ, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur de l'Environnement et des Déchets, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication.

9 – Habitat

9.4 – Convention avec le Département du Nord dans la cadre de la mise en place du dispositif « Nord Energie Solidarité »

Le Conseil Général du Nord, par sa délibération en date du 24 juin 2013, a affirmé sa volonté d'améliorer les conditions de vie (confort thermique, santé, finances) des ménages « fragiles » sur l'ensemble du territoire en réduisant la précarité énergétique. Le dispositif « Nord Energie Solidarité » est destiné aux propriétaires occupants et locataires dont les ressources sont inférieures à 1,5 RSA. Parallèlement, une action spécifique de mobilisation des propriétaires bailleurs sera mise en œuvre.

À cette fin, 4 objectifs spécifiques ont été fixés par le Conseil Général :

- Réduire la facture énergétique sur le parc privé des ménages « fragiles » sur la base des trois niveaux de travaux envisagés,
- Améliorer le confort thermique et la santé des ménages « fragiles »,
- Déployer une intervention en équité sur le territoire départemental,
- Préserver des emplois non délocalisables.

Ces nouvelles aides financières apportées par le Conseil Général auront également pour objectif d'amoinrir le reste à charge des propriétaires occupants et des locataires les plus modestes dans le cadre des projets de réhabilitation thermique de leur logement.

L'intervention du Conseil Général se déclinera selon 3 volets :

Volet 1 : dans le cadre des projets travaux de performance énergétique avec un gain énergétique **d'au moins 25 %** et compléter les dispositifs d'aides existants (ANAH, Région, etc.),

Volet 2 : dans le cadre de la « maîtrise des dépenses énergétiques et amélioration des conditions de vie » pour réaliser des travaux de rénovation **pouvant permettre un gain énergétique de 10 à 24 %**. L'objectif étant de proposer une offre de travaux intermédiaires pour les dossiers ne pouvant pas bénéficier des aides ANAH pour des questions d'insolvabilité, d'impossibilité technique ou de cumul de difficultés sociales,

Volet 3 : réponse « de solidarité » via le fond FSL pour la réalisation des travaux d'urgence ou petits travaux de nature locative (travaux pouvant **permettre un gain énergétique de 5 % à 9 %**) - volet mobilisable en dernier ressort.

Aussi, dans ce cadre le Conseil Général nous propose de l'accompagner dans la mise œuvre opérationnelle de ce projet en conventionnant.

La convention en question (document joint) définit les modalités opérationnelles du déploiement du dispositif expérimental du Département du Nord de lutte contre la précarité énergétique appelé « Nord Energie Solidarité » au bénéfice des ménages cibles qualifiés de « fragiles », c'est-à-dire dont le plafond de ressources de l'occupant est fixé à 1,5 RSA « socle » qu'il soit locataire ou propriétaire occupant (selon le *barème RSA au 1^{er} janvier 2014 et susceptible d'évoluer*).

Le déploiement du dispositif expérimental est réalisé dans le cadre des opérations programmées PIG et OPAH portées par la CAD. Et la durée expérimentale de ce conventionnement est proposée pour trois ans (2014-2017).

Par ailleurs, au titre de ce conventionnement, l'objectif quantitatif porte sur la réalisation de 50 projets travaux pour un financement Conseil Général prévisionnel estimé à 100 000 €.

L'engagement de la CAD proposé dans le cadre du déploiement du dispositif « Nord Energie Solidarité » porterait sur :

- La mobilisation de l'ingénierie de l'opérateur choisi dans le cadre des dispositifs opérationnels pour la mise en œuvre des trois volets d'intervention initiés par le Conseil Général.
- La mobilisation des aides du Département sur un des trois volets d'aides financières
- L'orientation et la constitution des demandes de subvention des ménages éligibles en application du Règlement Intérieur
- La sollicitation du paiement des aides départementales et la justification de la réalisation des travaux

Cette expérimentation nécessitera donc la mise en place d'une ingénierie spécifique dont les modalités seront définies ultérieurement en partenariat avec le Conseil Général.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver le conventionnement avec le Conseil général inhérent au déploiement du dispositif « Nord Energie Solidarité »,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué, à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2014

26/09/2014 - 22

Date de la convocation : 19 Septembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 48. Pouvoirs : 7

Le vendredi 26 Septembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Henri DERASSE, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Damien FRENOY, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christian ENTEM, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAU), M. Daniel SELIER (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Reine DEFRAANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉE :

Mme Nadia BONY, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Michel FACOMPTE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Freddy KACZMAREK.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Alain BOULANGER, M. Christian COURTECUISSÉ.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle aménagement du territoire et environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur de l'Environnement et des Déchets, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication.

9 – Habitat

9.5 – Conventionnement avec la caisse d'épargne au titre du parcours confiance - Micro crédit Habitat

Nos services et les opérateurs de nos dispositifs d'interventions en matière d'habitat privé (PIG et OPAH) ont pu constater que les ménages aux revenus modestes (éligibles à l'ANAH), propriétaires occupants rencontrent les problématiques suivantes :

- De grandes difficultés pour équilibrer le plan de financement de leur dossier de demande de subvention pour la réhabilitation de leur logement et la réalisation des travaux dans des conditions financières sécurisées. Leur situation personnelle, la complexité des dossiers à remplir, pour des personnes souvent fragiles et démunies et leurs conditions de logement rendent difficiles la réalisation de leur projet.
- Des problèmes pour financer le reste à charge du montant des travaux, après déduction des subventions.
- Le refus des banques à constituer des prêts travaux à taux zéro.

Afin de trouver des solutions adaptées à ces problématiques et de permettre aux propriétaires occupants qui le nécessitent d'effectuer les travaux nécessaires à la réhabilitation et/ou à l'adaptation de leur logement, il est proposé de développer un partenariat entre la CAD (et les opérateurs PIG et OPAH), et l'association Parcours Confiance Nord – Caisse d'Épargne.

L'association Parcours Confiance en Nord – Pas de Calais a été créée à l'initiative de la Caisse d'Épargne Nord France Europe pour contribuer à la lutte contre l'exclusion bancaire et financière des personnes physiques, particuliers et micro-entrepreneurs. L'objet social de Parcours Confiance est de participer, accompagner, concevoir, coordonner, mettre en œuvre et garantir toutes initiatives ou actions d'intérêt général en faveur de la prévention et de la lutte contre l'exclusion bancaire des personnes physiques, particuliers et/ou créateurs de micro entreprises.

À ce titre, un conventionnement entre la CAD et l'association Parcours Confiance en Nord est proposé pour permettre l'accès aux microcrédits aux ménages les plus modestes et pour lesquels le financement du reste à charge est difficile (convention jointe)

Ce dispositif viendrait pallier au manque de produits bancaires à destination des plus démunies et permettrait donc d'accompagner les propriétaires dans leur projet travaux notamment dans le cadre du financement du reste à charge.

Les modalités de ce microcrédit se décomposent comme suit :

Montants	1000 € à 10.000 €
Durée du prêt	12 mois minimum, 72 mois maximum
Taux	Taux du Livret A en vigueur au moment de la signature du contrat de prêt
Frais de dossier	Pas de frais de dossiers.
Adhésion à Parcours Confiance	50€, abondant le Fonds de Garantie Parcours Confiance
Assurance emprunteur	Assurance Décès-invalidité, PTIA (Perte totale Irréversible d'Autonomie)
Offre Caisse d'Épargne	Ouverture d'un compte pour le prélèvement de l'échéance, avec possibilité d'octroi d'une carte de paiement à autorisation systématique si besoin, frais de tenue de compte 1,52€/mois Accompagnement par Finances & Pédagogie

Dans ce cadre, il n'est exigé aucune garantie de la part de la CAD, seule la signature de la convention est demandée pour acter l'engagement suivant (article 9.1) :

« En tant que maître d'ouvrage du PIG et de l'OPAH RU, la Communauté d'agglomération du Douaisis s'engage à :

- Respecter les engagements financiers de ces fonds propres et des crédits de l'ANAH par délégation pour le suivi et l'animation du PIG HM et de l'OPAH RU ainsi que pour la prise en charge des travaux de réhabilitation des ménages inscrits dans la convention opérationnelles ainsi que les avenants signé ou à venir
- Désigner un référent, chargé du pilotage et de l'animation de l'OPAH RU auprès du prestataire retenu et auprès des partenaires ainsi que du suivi de la mission de l'opérateur dans la mise en place des micro-crédits »

Il est à noter qu'à ce jour, la communauté d'Agglomération Val de Sambre est la seule intercommunalité à avoir conventionné à ce titre. Si la CAD s'inscrit dans cette dynamique elle fera partie des structures pilotes de la démarche.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter la convention jointe,
- d'autoriser le président ou son représentant délégué à signer cette convention et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2014

26/09/2014 - 23

Date de la convocation : 19 Septembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 49. Pouvoirs : 7

Le vendredi 26 Septembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Henri DERASSE, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Damien FRENOY, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christian ENTEM, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAU), M. Daniel SELIER (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Reine DEFANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉE :

M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Michel FACOMPTE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Freddy KACZMAREK.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Alain BOULANGER, M. Christian COURTECUISSÉ.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle aménagement du territoire et environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur de l'Environnement et des Déchets, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication.

9 – Habitat

9.6 – Appel à manifestation d'intérêt (AMI) revitalisation « centres-Bourgs » - Dossier de candidature du centre-bourg d'Arleux

Le Gouvernement a décidé de lancer un programme expérimental pour la revitalisation des centres bourgs. Ce programme national en faveur de la revitalisation des centres-bourgs vise à :

- dynamiser **l'économie** des bassins de vie ruraux et périurbains, en développant des activités productives et résidentielles ;
- améliorer **le cadre de vie** des populations, en offrant notamment des **logements** de qualité et un meilleur accès aux **services** de proximité ;
- accompagner la **transition écologique** des territoires et limiter l'étalement urbain.

Le programme s'adresse à des territoires intercommunaux dotés de bourgs de moins de 10 000 habitants exerçant des fonctions de centralité structurantes pour les bassins de vie ruraux et périurbains. Afin d'être en adéquation avec la réalité des besoins du terrain, un repérage régional des territoires cibles (bourgs au sein d'un EPCI) a été effectué sous l'égide des Préfets de région en concertation avec les partenaires régionaux selon un cadrage national.

Ainsi, sur notre territoire c'est la commune d'**Arleux** qui a été identifiée comme respectant les critères du cadrage national par les services de l'État.

Deux conditions au minimum doivent être réunies pour pouvoir candidater à l'AMI :

- être, à minima, en phase d'étude préalable et avoir réalisé un diagnostic de territoire qui mette en évidence les problèmes de dévitalisation du territoire d'une part et du bourg d'autre part (ce qui est le cas d'Arleux dans le cadre de l'OPAH) ;
- proposer un projet cohérent de revitalisation du bourg et décrivant une stratégie d'intervention qui précise les objectifs, les actions prévues, les partenariats les moyens humains et financiers nécessaires (ce qui est en cours d'élaboration dans le cadre de l'OPAH);

Une enveloppe dédiée de 230 millions d'euros est prévue pour l'AMI « centres bourgs » 2014. Ces financements dédiés viendront compléter les financements mobilisables par les collectivités locales (communes, EPCI, départements, régions), les opérateurs publics (bailleurs sociaux, EPF, Agences de l'eau, ...), et le cas échéant, les fonds européens, les investisseurs privés et d'autres financements Etat.

Le dossier de candidature, élaboré conjointement par le président de la CAD et la commune d'Arleux, devait être déposé pour le 12 septembre 2014.

Dans le cas où le dossier est retenu, des conventions seront passées entre le préfet de département (représentant de l'Etat et délégué local de l'Anah), le président de la CAD et la commune concernée.

Les enjeux de cet AMI :

Ce dispositif constitue un projet de grande ampleur visant à apporter d'importantes modifications sur l'ensemble du centre bourg pour le rénover et y améliorer la qualité de vie des habitants. Cette rénovation peut nécessiter la réhabilitation, la construction et la démolition de logements, mais également d'équipements nécessaires aux habitants, la réorganisation des espaces liés aux activités économiques et commerciales.

Dans un contexte où les dotations financières diminuent, la possibilité de candidater dans le cadre d'un dispositif d'une telle ampleur a son importance.

Aussi, comme demandé dans le cadre du dossier de candidature, ce projet nécessiterait la mise en place d'une ingénierie inhérente à la réalisation d'un projet d'une telle envergure.

Dans le cadre de ce dispositif, le soutien de la CAD pourrait se traduire de la façon suivante :

→ En approuvant le dossier de candidature et en établissant le principe et la nature de son soutien et de sa contribution au projet de revitalisation du centre bourg

→ En participant financièrement au projet à hauteur de 580 000€ par an

▪ Pour les interventions suivantes (inscrites au PPI) :

- OPAH ingénierie : 180 000€
- OPAH aides aux particuliers : 100 000€
- L'intervention pour le parc social : 27 000€
- Démolition HLL : 20 000€
- Valorisation de dotations : 36 000€
- Friche de la Briqueterie : 167 000€
- Acquisitions foncières/démolitions : 50 000€

La participation financière de la commune d'Arleux dans le cadre de ce projet est de 100 000€.

En ce qui concerne l'Etat, la participation annuelle maximale estimée par secteurs sélectionnés pourrait être de 800 000€.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver le dossier de candidature à l'AMI de revitalisation du centre bourg d'Arleux,
- d'approuver la participation de la CAD dans le cadre de cet AMI,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué, à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2014

26/09/2014 - 24

Date de la convocation : 19 Septembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 49. Pouvoirs : 7

Le vendredi 26 Septembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Henri DERASSE, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Damien FRENOY, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christian ENTEM, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAU), M. Daniel SELLIER (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Reine DEFRAANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉE :

M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Michel FACOMPTE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Freddy KACZMAREK.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Alain BOULANGER, M. Christian COURTECUISSÉ.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle aménagement du territoire et environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur de l'Environnement et des Déchets, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication.

10 – Prospective et financements extérieurs

10.1 – Contrat d'aménagement et de développement durables du territoire du Douaisis avec le Département du Nord - Plan d'actions du Contrat de territoire

1. La politique contractuelle d'aménagement et de développement durables des territoires du Département du Nord

Par délibération du 20 décembre 2011, le Conseil général du Nord a généralisé sa nouvelle politique contractuelle d'aménagement et de développement durables des territoires à l'ensemble du département du Nord.

A travers cette politique, le Département s'est doté d'un nouvel outil à la fois partenarial, stratégique et opérationnel :

- partenarial : avec les Contrats de territoire, le Département du Nord a pour objectif de renforcer le dialogue avec les territoires, à la fois lors de leur élaboration et lors de leur mise en œuvre ; un dialogue technique et politique est ainsi mis en place à chaque étape-clé de la démarche, et se poursuit lors de la mise en œuvre du Contrat de territoire ;

- stratégique : les Contrats de territoire s'appuient préalablement à l'adoption du Plan d'actions sur l'élaboration d'un diagnostic partagé et la définition d'enjeux qui en constituent le premier volet (le Cadre d'Action Stratégique) ;

- opérationnel : les Contrats de territoire constituent le levier de mobilisation des politiques départementales de soutien aux territoires, que ce soit en investissement, ou en fonctionnement pour ce qui relève d'actions structurantes et/ou innovantes ; chaque Contrat de territoire est composé d'un Plan d'actions pour six ans, qui intègre par ailleurs les maîtrises d'ouvrage départementales.

Le Conseil général du Nord a inscrit trois priorités au cœur de sa nouvelle politique contractuelle d'aménagement et de développement durables des territoires :

- « assurer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations et favoriser l'épanouissement de tous »,
- « proposer aux Nordistes un environnement et un cadre de vie préservés et de qualité »,
- « créer les conditions d'un développement responsable ».

La politique contractuelle d'aménagement et de développement durables des territoires se décline à l'échelle des périmètres de schémas de cohérence territoriale (SCoT), échelle de dialogue et de stratégie existantes et pertinentes pour agir.

A l'échelle du territoire du Douaisis, il s'agit pour le Département du Nord de mieux adapter ses politiques aux spécificités territoriales, d'améliorer l'efficacité des politiques publiques en renforçant l'articulation entre ses interventions et les initiatives des acteurs du territoire et d'assurer un développement durable et solidaire du territoire.

2. Le déploiement de la politique de Contrat de territoire dans le Douaisis

Déployée à l'ensemble du département du Nord, la politique départementale de Contrat de territoire a été lancée dans le Douaisis le 11 mai 2012.

Des temps de dialogue politique ont été organisés sur le territoire à chacune des étapes-clé de la démarche, en associant notamment l'ensemble des maires et conseillers généraux, à travers des Conférences Partenariales (au nombre de cinq).

Les présidents des établissements publics de coopération intercommunale, des chambres consulaires, des syndicats mixtes ou structures de Pays ou de coopération ont été conviés à participer à la démarche et à enrichir chacun des documents préparés.

Des rencontres techniques régulières, souvent collectives, ont complété l'animation du dialogue territorial que le Département du Nord a souhaité instaurer avec ses partenaires dans le Douaisis.

Cette démarche de dialogue territorial a permis l'adoption par le Département et les élus du territoire du premier volet du Contrat de territoire, le Cadre d'action stratégique, le 3 mai 2013 à Bouvignies.

Celui-ci a été ensuite approuvé par le Conseil général du Nord le 25 juin 2013 et signé le 12 novembre 2013 à Rieulay.

3. L'élaboration concertée du Plan d'actions du Douaisis

A compter du mois de mai 2013, le Département s'est adressé à l'ensemble des acteurs du Douaisis afin de recueillir les projets pour lesquels ils souhaitaient bénéficier d'un soutien technique et/ou financier.

Le recueil des actions a donné lieu par la suite à une analyse approfondie des projets entrant dans les champs de compétences du Département ou de l'innovation territoriale. Cette analyse a été ponctuée de rencontres régulières, techniques et politiques.

La démarche de dialogue régulier entre le Département et l'ensemble des partenaires dans le Douaisis a permis :

- d'accompagner les porteurs de projets dans la formalisation de leurs propositions,
- de rechercher une meilleure articulation entre les actions des différents maîtres d'ouvrage,
- de prioriser les actions, de les regrouper ou de les mutualiser lorsque cela était pertinent.

4. L'adoption du Plan d'actions du Douaisis : une lecture hiérarchisée et priorisée des projets soutenus ou mis en œuvre par le Département

Le Plan d'actions comprend les actions que le Département souhaite mettre en œuvre ou accompagner dans les six prochaines années. Une clause de révision est prévue au bout de trois ans.

Il comporte essentiellement des projets d'investissement. Néanmoins, des actions en fonctionnement sont également inscrites lorsqu'elles sont innovantes et/ou structurantes, ainsi que des partenariats afin d'impulser de nouveaux « modes de faire » et de favoriser une action publique cohérente et efficace sur le territoire.

Les actions inscrites au Plan d'actions sont considérées comme prioritaires pour le Département. Il convient de préciser que la nature de l'accompagnement par le Département (critères à respecter, montant de la subvention, etc.) demeure déterminée par les politiques thématiques départementales, afin de garantir l'équité entre les porteurs de projets et la cohérence de l'action départementale. Une attention particulière a par ailleurs été portée à la dimension durable des projets. Les aspects économiques, environnementaux et sociaux ont en effet été systématiquement pris en compte, ainsi que le recours aux clauses d'insertion.

Organisé en 52 fiches, le Plan d'actions du Douaisis a été débattu puis validé par l'ensemble des partenaires réunis en Conférence partenariale, le 21 février 2014 à Marchiennes. Il a été approuvé par le Conseil général du Nord à l'unanimité le 23 juin 2014.

Le Plan d'actions du Douaisis sera signé par le Conseil général du Nord, les trois EPCI à fiscalité propre, le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, le Syndicat mixte du SCoT Grand Douaisis, le Syndicat intercommunal de la région d'Arleux, la Mission Bassin Minier, les organismes consulaires et l'association des maires du Nord, ainsi que les communes qui en auront manifesté la volonté. Cette signature constitue une étape essentielle dans la vie du Contrat de afin de conforter le développement durable du Douaisis et de renforcer les cohésions sociale et territoriale sur le territoire.

5. Un engagement et un partenariat qui s'inscrivent dans la durée

Le Plan d'actions du Douaisis est un document vivant qui sera actualisé, afin de tenir compte de l'évolution des projets et de préserver la souplesse de la démarche.

La Conférence partenariale du Douaisis qui associe notamment les maires du territoire, les présidents d'EPCI, de syndicats intercommunaux ou de chambres consulaires devient une instance de pilotage politique pérenne. Le travail technique sur les projets se poursuivra également, *via* des groupes de travail partenariaux dédiés et la mobilisation de l'ingénierie départementale.

Au bout de deux ans, une première évaluation du Plan d'actions sera effectuée, afin d'envisager la révision à « mi-parcours ». Elle permettra de tenir compte des résultats des études et de nouveaux projets qui auront émergé, notamment en lien avec la nouvelle carte intercommunale.

Un Conseiller général du territoire délégué a été désigné par le Président du Conseil général du Nord pour animer et suivre le contrat d'aménagement et de développement durables du Douaisis, en lien avec la Vice-présidente à l'Aménagement du territoire, au Développement économique et au Développement rural, qui assure le pilotage politique de l'ensemble de la démarche.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de prendre connaissance du Plan d'actions du Contrat de territoire proposé et approuvé par le Conseil général du Nord à l'issue d'une démarche de concertation (document joint), d'en prendre acte, de l'approuver et d'inscrire la Communauté d'Agglomération du Douaisis dans la politique contractuelle d'aménagement et de développement durables du Département du Nord,

- et d'autoriser le Président à signer le Plan d'actions du Contrat de territoire du Douaisis et à s'engager avec le Département du Nord et les partenaires du territoire dans la mise en œuvre du Plan d'actions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2014

26/09/2014 - 25

Date de la convocation : 19 Septembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 47. Pouvoirs : 7

Le vendredi 26 Septembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Henri DERASSE, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Damien FRENOY, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christian ENTEM, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAU), M. Daniel SELIER (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Reine DEFRENCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉE :

M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Michel FACOMPRES, Mme Caroline SANCHEZ, M. Freddy KACZMAREK, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Alain BOULANGER, M. Christian COURTECUISSÉ.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle aménagement du territoire et environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur de l'Environnement et des Déchets, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication.

11 – Technologies de l'information et la communication

11.1 – Résorption des zones d'ombre – Fonds de concours des communes d'Esquerchin, Lallaing, Roost-Warendin et Léluse

La Communauté d'agglomération du Douaisis a souhaité intervenir pour résorber les problèmes d'accès à l'internet haut débit sur les 35 communes que compte son territoire.

Le marché de travaux passé en 2012 selon la procédure adaptée a eu pour objet la fourniture, l'installation et la mise en place d'une solution technologique permettant de résorber les 4 zones d'ombre ADSL du territoire (sises sur les communes de Esquerchin, Lallaing, Roost-Warendin et Lécluse).

Après étude des différentes solutions technologiques envisageables, la collectivité a opté pour une solution technologique filaire de type NRA MeD (Montée en Débit) à travers l'offre de PRM (Point de Raccordement Mutualisé) de France télécom.

Les travaux de résorption des zones d'ombre ont été finalisés en décembre 2013 et les zones d'ombre ont été résorbées en février 2014.

Leur financement reposait sur l'accord de principe suivant :

Versement d'un fonds de concours (article L5216-5 du CGCT) des 4 communes concernées à la CAD représentant 20% du solde à charge de la Communauté après déduction de la subvention de la Région Nord Pas de Calais.

Suivant cet accord, il est proposé d'arrêter les montants des fonds de concours apporté à la CAD par chacune des 4 communes concernées au vu du montant des dépenses effectuées et de la subvention de la Région.

Montant des dépenses d'investissement : 705 962,50 € HT
Montant de la subvention : 214 000,00 € HT
Montant du solde : 491 962,50 € HT

→ **Montant des Fonds de concours des 4 communes (20% du solde) : 98 392,50 € HT**

→ Montant de la part CAD (80% du solde) : 393 570 € HT

Le montant du fonds de concours de chacune des 4 communes concernées s'établit sur la base du montant de la part « communes » (98 392,50 € HT), du coût de résorption d'un ligne inéligible (98 392,50 € HT /243 lignes soit 404,90 € HT la ligne) et du nombre de lignes inéligibles que comptait la commune :

Communes	Nombre de lignes inéligibles	Montant du fonds de concours versé à la CAD
Esquerchin	16	6 478,40 euros
Lallaing	143	57 900,70 euros
Roost-Warendin	38	15 386,20 euros
Lécluse	46	18 625,40 euros

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de solliciter le versement des fonds de concours attribués à la CAD par les communes de
 - Esquerchin : 6 478,40 euros
 - Lallaing : 57 900,00 euros
 - Roost-Warendin : 15 386,20 euros
 - Lécluse : 18 625,40 euros

- d'imputer les recettes correspondantes sur les crédits prévus au budget général compte 13 14 (opération BG02010002)

- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2014

26/09/2014 - 26

Date de la convocation : 19 Septembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 46. Pouvoirs : 7

Le vendredi 26 Septembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Henri DERASSE, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Damien FRENOY, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christian ENTEM, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAU), M. Daniel SELLIER (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉE :

M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Michel FACOMPRES, Mme Caroline SANCHEZ, M. Freddy KACZMAREK, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Lionel COURDAVAULT.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Alain BOULANGER, M. Christian COURTECUISSÉ.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle aménagement du territoire et environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur de l'Environnement et des Déchets, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication.

12 – Développement économique

12.2 – Parc d'activités de Lauwin Planque – Etude d'Aménagement foncier agricole et forestier lié à la création de la ZAC de Lauwin Planque – Avenant à la convention CAD/Département du Nord

Par délibération du Conseil communautaire en date du 04 Avril 2013, la Communauté a adopté la convention à passer avec le Département du Nord pour le financement de l'aménagement foncier agricole qui fait suite à la création de la ZAC dite de Lauwin-Planque.

Portant sur une superficie de 809 Ha dont 88,35 % dus aux aménagements de la ZAC, la Communauté s'est engagée à porter à hauteur de ce pourcentage les dépenses correspondantes.

D'un coût initial d'études de 197 113,30 € la convention prévoyait en ses articles 3 et 4 qu'à ce montant viendrait s'adjoindre le coût de l'étude d'impact (évaluée, à l'origine, à 35 /40 000 € TTC).

Le présent avenant vient prendre acte du montant réel de cette étude d'impact qui, après appel d'offres, a été confiée au Bureau d'études Thierry CHALLON pour un montant de 9 029,80 € TTC hors révision de prix (estimée à 5 %) soit sur la base des 88,35 % à charge de la CAD, une dépense supplémentaire de 8 376,70 € TTC (prévisions pour révisions comprise).

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter l'avenant n°1 ci-joint,
- de prévoir les crédits nécessaires aux budgets successifs,
- de m'autoriser, ou mon délégué, à intervenir à la signature de cet avenant à la convention datée du 4 juin 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2014

26/09/2014 - 27

Date de la convocation : 19 Septembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 46. Pouvoirs : 7

Le vendredi 26 Septembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Henri DERASSE, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Damien FRENOY, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christian ENTEM, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAU), M. Daniel SELLIER (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉE :

M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Michel FACOMPRES, Mme Caroline SANCHEZ, M. Freddy KACZMAREK, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Lionel COURDAVAULT.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Alain BOULANGER, M. Christian COURTECUISSÉ.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle aménagement du territoire et environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur de l'Environnement et des Déchets, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication.

12 – Développement économique

12.3 – BEST Environnement locataire du bâtiment HERMES sur le parc d'activités de l'Ermitage à Lambres lez Douai – Prise en charge partielle de la facture de gaz

La société BEST (Best Environnement Sécurité Technologie) est aujourd'hui le leader européen de la fourniture, de la location et de la maintenance de matériel pour la protection contre l'amiante.

La société est locataire depuis le 1^{er} Juin 2011 des cellules 3 et 4 du bâtiment HERMES (4160 m²) et depuis le 1^{er} mars 2014 pour partie de la cellule 2. Pour information, les loyers annuels s'élèvent à 240 k€ hors charges.

L'entreprise compte aujourd'hui plus de 40 salariés et connaît une forte croissance.

Le bâtiment fait l'objet de problèmes récurrents depuis novembre 2012 liés à d'importantes fuites de gaz sur les cellules 1, 3 et 4 ce qui engendre entre autre une sur-consommation importante.

Les problèmes sont maintenant résolus et le bâtiment est en sécurité, les épreuves du réseau gaz ont été réalisées par la société titulaire du marché et une attestation de conformité par un bureau de contrôle extérieur est en cours.

La société BEST nous interpelle aujourd'hui sur le paiement des surconsommations de gaz. Le montant litigieux se monte à 7229,95 €.

Afin de solder le litige qui nous oppose à la société, et après vérification technique, je vous propose exceptionnellement, après avis favorable du bureau :

- d'accorder à BEST la remise du paiement de cette charge,
- de souscrire à cette fin une convention de transaction conforme à l'article 2044 du code civil,
- de m'autoriser à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2014

26/09/2014 - 28

Date de la convocation : 19 Septembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 45. Pouvoirs : 6

Le vendredi 26 Septembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Henri DERASSE, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Damien FRENOY, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christian ENTEM, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAU), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉE :

M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Michel FACOMPRES, Mme Caroline SANCHEZ, M. Freddy KACZMAREK, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Lionel COURDAVAULT, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Alain BOULANGER, M. Christian COURTECUISSÉ.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle aménagement du territoire et environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur de l'Environnement et des Déchets, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication.

13 – Développement rural

13.1 – Développement de l'agriculture biologique – Convention d'intervention CAD/Agence de l'eau Artois Picardie et convention de partenariat CAD/Gabnor/Chambre Régionale d'Agriculture du Nord Pas de Calais

L'Agence de l'Eau Artois Picardie souhaite encourager le développement de l'agriculture biologique dans le bassin Artois Picardie. Pour ce faire, elle a lancé un appel à projets intitulé « Développement de l'agriculture biologique»

Dans le cadre du développement de ses actions rurales et agricoles inscrites dans le Contrat d'Agriculture et d'Alimentation Périurbaines d'Agglomération (CAAP'Agglo) avec le Conseil Régional, la CAD poursuit elle aussi l'objectif de développer l'agriculture biologique (Action 15).

Il en va de même pour l'association GABNOR (Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord Pas de Calais) et la Chambre d'Agriculture de Région du Nord Pas de Calais qui accompagnent les territoires et les agriculteurs au développement des pratiques bio.

Aussi, la CAD, le GABNOR et la Chambre d'Agriculture de Région Nord Pas de Calais ont-ils répondu collectivement à l'appel à projet de l'Agence de l'Eau ; Cette réponse s'est traduite par l'écriture d'un projet territorial de développement de l'agriculture bio. La CAD en est l'interlocuteur auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Ce projet territorial a été retenu par l'Agence de l'Eau Artois Picardie ; sa participation s'élèvera à 82 118€ pour l'ensemble du projet territorial présenté par la CAD, le GABNOR et la Chambre Régionale d'Agriculture du Nord Pas de Calais, conformément au plan de financement figurant dans la convention CAD/Agence de l'eau Artois Picardie présentée en annexe.

Afin d'encadrer la répartition de l'enveloppe budgétaire de l'Agence de l'Eau Artois Picardie auprès des 3 structures porteuses du projet territorial de « développement de la bio », une convention de partenariat est nécessaire entre la CAD, la Chambre Régionale d'Agriculture et le GABNOR. Cette convention présentée en annexe reprend les engagements de chacune des structures et définit la clé de répartition de la subvention.

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer la convention entre la CAD et l'Agence de l'Eau Artois Picardie, au titre de la réponse à l'appel à projet de « développement de la bio » sur l'année 2014 (document joint),
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer la convention de répartition de la subvention avec la Chambre Régionale d'Agriculture du Nord Pas de Calais et le Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord Pas de Calais (document joint),
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2014

26/09/2014 - 29

Date de la convocation : 19 Septembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 45. Pouvoirs : 6

Le vendredi 26 Septembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Henri DERASSE, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Damien FRENOY, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christian ENTEM, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAU), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉE :

M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Michel FACOMPRES, Mme Caroline SANCHEZ, M. Freddy KACZMAREK, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Lionel COURDAVAULT, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Alain BOULANGER, M. Christian COURTECUISSÉ.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle aménagement du territoire et environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur de l'Environnement et des Déchets, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication.

13 – Développement rural

13.2 – Dégâts causés aux cultures de M. Lucien MERLIN, exploitant agricole de l'EARL PETITE FERME, par des lapins à proximité d'un site boisé en friche propriété de la CAD - Conclusion d'une convention de transaction pour indemnisation

A la suite de dommages occasionnés par des lapins de garenne sur une parcelle de blé de 5ha92 située sur le territoire de Cantin, M. Lucien MERLIN, gérant de l'EARL PETITE FERME, 9 rue de Fily à ARLEUX (59151), a fait appel à son assureur afin d'obtenir réparation.

Celui-ci a ensuite engagé une action en responsabilité contre la Communauté, propriétaire des fonds voisins, à savoir les sites STRADAL et GRANDS MONTS (zones boisées en friche), sur lesquels on constate la présence de lapins de garenne.

Les expertises réalisées sur place ont établi le lien de causalité direct entre la présence de lapins sur la zone boisée et les dommages causés aux cultures, et ont mis en évidence le fait que les mesures prises par notre collectivité afin d'enrayer ce fléau (*opérations régulières de chasse réalisées par les sociétés de chasse locales sur les sites propriété de la CAD*) se sont avérées insuffisantes. 384 lapins y ont été prélevés en 2013 à l'occasion de ces opérations mais ce chiffre est insuffisant.

La chasse est particulièrement dure à mener sur place en raison du caractère très accidenté des sites concernés qui rend difficile l'accès aux terriers ; de plus, la Communauté ne peut pas justifier à l'heure actuelle qu'elle ait mis en place d'autres dispositifs pour tenter de limiter les dégâts causés par ces lapins aux cultures voisines.

Compte tenu du fait que le montant du sinistre est inférieur au montant de notre franchise contractuelle (1 500 €), notre assureur nous a informés, par courrier en date du 26 mai dernier, qu'il nous appartenait de gérer directement ce dossier.

Dès lors, il en résulte que la CAD doit s'acquitter directement du préjudice dont le montant a été évalué lors de l'expertise à 1 140 € TTC.

La Communauté est responsable de ces dommages, pour défaut de moyens de régulation mis en œuvre.

Il convient donc de répondre favorablement à la demande d'indemnisation de M. Lucien MERLIN de l'EARL PETITE FERME pour compenser les dégâts subis par cet agriculteur au niveau de ses cultures de blé.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver le versement d'une indemnité de 1 140 € à M. Lucien MERLIN, gérant de l'EARL PETITE FERME, en dédommagement du préjudice subi, et la conclusion d'une transaction, en application des articles 2044 et suivants du Code Civil, pour permettre le versement de cette somme,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2014

26/09/2014 - 30

Date de la convocation : 19 Septembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 45. Pouvoirs : 6

Le vendredi 26 Septembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Henri DERASSE, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Damien FRENOY, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christian ENTEM, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAU), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉE :

M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Michel FACOMPRES, Mme Caroline SANCHEZ, M. Freddy KACZMAREK, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Lionel COURDAVAULT, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Alain BOULANGER, M. Christian COURTECUISSÉ.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle aménagement du territoire et environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur de l'Environnement et des Déchets, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication.

13 – Développement rural

13.3 – Dégâts causés aux cultures de M. David LUCAS par des lapins à proximité d'un site boisé en friche propriété de la CAD - Conclusion d'une convention de transaction pour indemnisation

A la suite de dommages occasionnés par des lapins de garenne sur une parcelle de blé de 1ha10 située lieudit « Fossé Baudet » sur le territoire de Cantin (semis réalisé en novembre 2013), M. David LUCAS, exploitant agricole, domicilié 33 rue de Cambrai à CANTIN (59169), a fait appel à son assureur afin d'obtenir réparation.

Celui-ci a ensuite engagé une action en responsabilité contre la Communauté, propriétaire du site boisé voisin (ancienne cimenterie) sur lequel on constate la présence de lapins de garenne.

Les expertises réalisées sur place ont établi le lien de causalité direct entre la présence de lapins sur la zone boisée et les dommages causés aux cultures voisines, et ont mis en évidence le fait que les mesures prises par notre collectivité afin d'enrayer ce fléau (*opérations régulières de chasse réalisées par les sociétés de chasse locales sur le site propriété de la CAD*) se sont avérées insuffisantes.

200 lapins y ont été prélevés en 2013 à l'occasion de ces opérations mais ce chiffre est trop faible pour véritablement éradiquer la population de lapins en surnombre à cet endroit. Le site de la CAD où on retrouve ces populations de lapins présente d'imposants talus recouverts d'épais tapis de broussailles. Les furetages sont rendus impossibles à réaliser en de nombreux endroits.

De plus, la Communauté ne peut pas justifier à l'heure actuelle qu'elle ait mis en place d'autres dispositifs pour tenter de limiter les dégâts causés par ces lapins aux cultures voisines.

Compte tenu du fait que le montant du sinistre est inférieur au montant de notre franchise contractuelle (1 500 €), notre assureur nous a informés, par courrier en date du 3 juillet dernier, qu'il nous appartenait de gérer directement ce dossier.

Dès lors, il en résulte que la CAD doit s'acquitter directement du préjudice dont le montant a été évalué lors de l'expertise à 313,50 € TTC.

La Communauté est responsable de ces dommages, pour défaut de moyens de régulation mis en œuvre, et il convient donc de répondre favorablement à la demande d'indemnisation de M. David LUCAS pour compenser les dégâts subis par cet agriculteur au niveau de ses cultures de blé.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver le versement d'une indemnité de 313,50 € à M. David LUCAS, exploitant agricole, en dédommagement du préjudice subi, et la conclusion d'une transaction, en application des articles 2044 et suivants du Code Civil, pour permettre le versement de cette somme,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2014

26/09/2014 - 31

Date de la convocation : 19 Septembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 45. Pouvoirs : 6

Le vendredi 26 Septembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Henri DERASSE, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Damien FRENOY, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christian ENTEM, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAU), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉE :

M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Michel FACOMPRES, Mme Caroline SANCHEZ, M. Freddy KACZMAREK, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Lionel COURDAVAULT, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Alain BOULANGER, M. Christian COURTECUISSÉ.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle aménagement du territoire et environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur de l'Environnement et des Déchets, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication.

13 – Développement rural

13.4 – Dégâts causés aux cultures de M. GALEZ, exploitant agricole, par des lapins à proximité du lac de Cantin – Conclusion d'une convention de transaction pour indemnisation

A la suite de dommages occasionnés par des lapins de garenne sur deux parcelles de blé :

- Une première de 9 ha 50 située lieudit « les neuf » sur le territoire de Goeulzin,
- La seconde de 1 ha 50 située au lieudit « chemin de Cantin »,

M. Philippe GALEZ, exploitant agricole, domicilié 1168 rue d'Oisy à Goeulzin (59163), a fait appel à son assureur afin d'obtenir réparation.

Celui-ci a ensuite engagé une action en responsabilité contre la Communauté, propriétaire du site voisin du lac de Cantin sur lequel on constate la présence de lapins de garenne.

Les expertises réalisées sur place ont établi le lien de causalité direct entre la présence de lapins sur le site du lac et les dommages causés aux cultures, et ont mis en évidence le fait que les mesures prises par notre collectivité afin d'enrayer ce fléau se sont avérées insuffisantes :

- *reprise et introduction de lapins dans l'Avesnois par la Fédération de chasse du Nord,*
- *interventions de sociétés de chasse - opérant sur ce secteur - tous les 15 jours et ce, durant toute la période d'ouverture de la chasse.*

De plus, la Communauté ne peut pas justifier à l'heure actuelle qu'elle ait mis en place de nouveaux dispositifs pour tenter de limiter les dégâts causés par ces lapins aux cultures voisines, comme l'implantation de clôtures efficaces (*les lapins passant en-dessous de celles actuelles car elles ne sont pas enterrées*) ou la mise en place de cultures permettant l'alimentation des lapins à l'intérieur du site. Cette possibilité avait été envisagée mais ne peut se faire compte tenu de la nécessité de préserver les lieux.

Compte tenu de la récurrence de dommages similaires et de leur origine, notre assureur considère que ce type de sinistre n'a pas de caractère aléatoire et nous a dès lors informés par courrier en date du 3 juillet 2014 que ces dégâts ne pouvaient pas faire l'objet d'une prise en charge.

Dès lors, il en résulte que la CAD doit s'acquitter directement du préjudice dont le montant a été évalué lors de l'expertise à 2 584 € TTC.

La Communauté est responsable de ces dommages et il convient donc de répondre favorablement à la demande d'indemnisation de M. Philippe GALEZ pour compenser les dégâts subis par cet agriculteur au niveau de ses cultures de blé.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver le versement d'une indemnité de 2 584 € à M. Philippe GALEZ, exploitant agricole, en dédommagement du préjudice subi, et la conclusion d'une transaction, en application des articles 2044 et suivants du Code Civil, pour permettre le versement de cette somme,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2014

26/09/2014 - 32

Date de la convocation : 19 Septembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 45. Pouvoirs : 6

Le vendredi 26 Septembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Henri DERASSE, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Damien FRENOY, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christian ENTEM, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAU), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉE :

M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Michel FACOMPRES, Mme Caroline SANCHEZ, M. Freddy KACZMAREK, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Lionel COURDAVAULT, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Alain BOULANGER, M. Christian COURTECUISSÉ.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle aménagement du territoire et environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur de l'Environnement et des Déchets, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication.

13 – Développement rural

13.5 – Dégâts causés aux cultures de M. et Mme DELPLANQUE par des lapins à proximité du lac de Cantin - Conclusion d'une convention de transaction pour indemnisation

A la suite de dommages occasionnés par des lapins de garenne sur une parcelle de blé de 2ha97 située lieudit « Le Bef » sur le territoire de Cantin (*semis réalisé en novembre 2013*), M. et Mme DELPLANQUE, exploitants agricoles, domiciliés 33 rue du Marais à GOEULZIN (59169) ont fait appel à leur assureur afin d'obtenir réparation.

Ces derniers ont ensuite engagé une action en responsabilité contre la Communauté, propriétaire du site voisin du Lac de Cantin sur lequel on constate la présence de lapins de garenne.

Les expertises réalisées sur place ont établi le lien de causalité direct entre la présence de lapins sur le site du lac et les dommages causés aux cultures, et ont mis en évidence le fait que les mesures prises par notre collectivité afin d'enrayer ce fléau se sont avérées insuffisantes :

- *reprise et introduction de lapins dans l'Avesnois par la Fédération de chasse du Nord,*
- *interventions de sociétés de chasse - opérant sur ce secteur - tous les 15 jours et ce, durant toute la période d'ouverture de la chasse.*

De plus, la Communauté ne peut pas justifier à l'heure actuelle qu'elle ait mis en place de nouveaux dispositifs pour tenter de limiter les dégâts causés par ces lapins aux cultures voisines, comme l'implantation de clôtures efficaces (*les lapins passant en-dessous car elles ne sont pas enterrées*) ou la mise en place de cultures permettant l'alimentation des lapins à l'intérieur du site. Cette possibilité avait été envisagée mais ne peut se faire compte tenu de la nécessité de préserver les lieux.

Compte tenu de la récurrence de dommages similaires et de leur origine, notre assureur considère que ce type de sinistre n'a pas de caractère aléatoire et nous a dès lors informés par courrier en date du 3 juillet 2014 que ces dégâts ne pourraient plus faire l'objet d'une prise en charge.

Dès lors, il en résulte que la CAD doit s'acquitter directement du préjudice dont le montant a été évalué lors de l'expertise à 1 693 € TTC.

La Communauté est responsable de ces dommages et il convient dès lors de répondre favorablement à la demande d'indemnisation de M. et Mme DELPLANQUE pour compenser les dégâts subis par ces agriculteurs au niveau de leurs cultures de blé.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver le versement d'une indemnité de 1 693 € à M. et Mme DELPLANQUE, exploitants agricoles, en dédommagement du préjudice subi, et la conclusion d'une transaction, en application des articles 2044 et suivants du Code Civil, pour permettre le versement de cette somme,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2014

26/09/2014 - 33

Date de la convocation : 19 Septembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 45. Pouvoirs : 6

Le vendredi 26 Septembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Henri DERASSE, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Damien FRENOY, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christian ENTEM, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAU), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉE :

M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Michel FACOMPRES, Mme Caroline SANCHEZ, M. Freddy KACZMAREK, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Lionel COURDAVAULT, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Alain BOULANGER, M. Christian COURTECUISSÉ.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle aménagement du territoire et environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur de l'Environnement et des Déchets, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication.

13 – Développement rural

13.6 – Règlement du jeu concours : le rallye des produits locaux

Le CAAP'Agglo a dans ses objectifs l'amélioration de l'identification des producteurs en vente directe. Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération du Douaisis souhaite organiser un jeu concours gratuit sans obligation d'achat : le rallye des produits locaux en partenariat avec la Chambre de l'Agriculture du Nord Pas de Calais.

Cette action s'intègre à celles du réseau rural ayant pour thématique les circuits alimentaires de proximité. Le réseau rural est co-piloté par la DRAAF et le Conseil Régional. Le chef de file de cette action est la Chambre de l'Agriculture du Nord Pas de Calais. La CAD est le territoire pilote pour le jeu concours : le rallye des produits locaux.

La CAD aura uniquement à sa charge l'achat des lots qui seront remis lors du marché annuel communautaire du 12 octobre 2014 à Flers-en-Escrebieux ainsi que les frais d'huissier auprès de qui le règlement sera déposé. Le coût total de ces dépenses n'excèdera pas 600 €.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver le règlement du jeu concours qui se déroulera du 5 septembre au 5 octobre 2014 (document joint),
- d'autoriser le Président, ou son délégué, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2014

26/09/2014 - 34

Date de la convocation : 19 Septembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 45. Pouvoirs : 6

Le vendredi 26 Septembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Henri DERASSE, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Damien FRENOY, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christian ENTEM, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAU), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉE :

M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Michel FACOMPRES, Mme Caroline SANCHEZ, M. Freddy KACZMAREK, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Lionel COURDAVAULT, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Alain BOULANGER, M. Christian COURTECUISSÉ.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle aménagement du territoire et environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur de l'Environnement et des Déchets, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication.

15 – Questions diverses

15.1 – Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) – Election

Il revient au Conseil communautaire d'élire la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) visée à l'article L1413-1 du CGCT. Cette commission qui est présidée par le Président de la communauté (ou son représentant) intervient pour les services publics confiés à un tiers par convention de délégation de services public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Les attributions légales de cette commission (concernant actuellement pour la CAD : l'eau potable, l'assainissement, les déchets et la Régie Gayant Expo) sont les suivantes.

→ La commission examine chaque année sur le rapport de son Président :

- le rapport d'activité mentionné à l'article L1411-3 du CGCT, établi par les délégataires de service public,
- les rapports sur le prix et la qualité du service d'eau potable, du service d'assainissement et du service des ordures ménagères, mentionnés à l'article L2224-5 du CGCT, établis par la CAD,
- le bilan d'activité de(s) service(s) exploité(s) en régie dotée de l'autonomie financière, actuellement celui de Gayant Expo.

→ La commission est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur :

- tout projet de délégation de service public avant que l'assemblée délibérante se prononce dans les conditions prévues par l'article L1414-4 du CGCT,
- tout projet de création de régie dotée de l'autonomie financière avant la décision portant création de la régie,
- tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L1414-2 du CGCT.
- Tout projet de participation du service d'eau potable ou du service d'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service
- Le projet de règlement du service d'eau et le projet de règlement du service d'assainissement (article L2224-12 du CGCT)

Le Président de la commission présente à son Assemblée délibérante, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par la commission au cours de l'année précédente.

En ce qui concerne sa composition, cette commission présidée par le président de l'Assemblée délibérante (ou son représentant) comprend des membres de cette dernière, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante (article L1413-1 du CGCT)

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

→ D'arrêter comme suit la composition de cette commission (collège des élus et collège des associations) :

- **1 collège de 4 associations disposant chacune d'un représentant** : U F C Que choisir DOUAI - Comité interdépartemental du MNLE « de la vallée de la Sensée et du Douaisis » - Union écologique de Flers en Escrebieux - FDSEA du Nord

- **1 collège de 8 Conseillers communautaires**

→ De déclarer membres du 1^{ER} collège de la CCSPL les personnes nominativement proposées par les 4 associations pour les représenter :

ASSOCIATIONS	REPRESENTANTS
U F C Que choisir DOUAI	Titulaire : M. Claude WIPLIER Suppléant : M. Bernard PLATEAUX
Comité interdépartemental du MNLE « de la vallée de la Sensée et du Douaisis »	Titulaire : M. Gustave HERBO Suppléant : M. René LEPAN
Union écologique de Flers en Escrebieux	Titulaire : M. Alain FIQUET Suppléant : M. Jean-Pierre KOWALKA
FDSEA du Nord	Titulaire : M. Pierre DELATTRE Suppléant : M. Ghislain MASCAUX

→ De désigner dans le respect du principe de la représentation proportionnelle les 8 conseillers communautaires de l'Assemblée formant le 2^{ème} collège de la CCSPL.

En application des dispositions prévues à l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour opérer cette désignation.

Le conseil communautaire :

- **ADOPTÉ, à l'unanimité, la composition du collège des associations constitué des 4 associations susnommées et DECLARE membres de la C.C.S.P.L., les personnes qu'elles ont nominativement proposées pour les représenter,**
- **DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote au scrutin secret pour la désignation des 8 Conseillers communautaires formant le collège des élus de la C.C.S.P.L.,**
- **ELIT, à l'unanimité, les membres dudit collège : M. Lionel COURDAVAULT – M. Didier TASSEL – M. Martial VANDEWOESTYNE – M. Jean-Paul FONTAINE – M. Jackie AVENEL – Mme Avida OULAHCENE - M. Dominique RICHARD – Mme Maryline LUCAS.**

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2014

26/09/2014 - 35

Date de la convocation : 19 Septembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 45. Pouvoirs : 6

Le vendredi 26 Septembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Henri DERASSE, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Damien FRENOY, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christian ENTEM, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAU), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉE :

M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Michel FACOMPRES, Mme Caroline SANCHEZ, M. Freddy KACZMAREK, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Lionel COURDAVAULT, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Alain BOULANGER, M. Christian COURTECUISSÉ.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle aménagement du territoire et environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur de l'Environnement et des Déchets, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication.

15 – Questions diverses

15.2 – Représentation de la CAD au SMTD – Modification (Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant)

Par délibération en date du 18 avril 2014, le Conseil communautaire a élu les représentants de la CAD au Syndicat mixte des transports du Douaisis – SMTD :

Titulaires	Suppléants
M. Damien FRENOY	M. Gérard DEROULERS
Mme Marylise FENAIN	M. Jean-Claude COQUIDE
M. Didier TASSEL	M. Jean-Marc RENARD
M. Francis FUSTIN	Mme Patricia DENIZE
M. Jean-Claude DHALLUIN	Mme Brigitte WIDIEZ-GUYOT
M. Alain SEGOND	Mme Caroline BIENCOURT
M. Michel LEBLOND	Mme Natacha BROUCK
Mme Colette CAPA	Mme Emilienne PARANT
M. Jacques LECLERCQ	M. Laurent ILSKI
M. Bernard OLIVIER	M. Bernard BARELLE
M. Christian HATU	M. Thierry GOEMINNE
M. Joël THOREZ	M. Patrick MASCLET
M. Robert STREZLECKI	M. Jean-Jacques PEYRAUD
M. Didier CARREZ	M. Henri JARUGA
M. Christophe DUMONT	M. Pascal DAMBRIN
M. Michel FACOMPTE	M. Henri COQUELLE
M. Henri DERASSE	M. Christian DORDAIN
M. Alain KLEE	Mme Nacéra SOLTANI
M. Thierry FAIDHERBE	Mme Reine DEFRANCE
M. Denis LAMY	M. Jean-Baptiste MORTREUX
M. Jean-Michel MIROIR	Mme Marie-Pascale SALVINO
Mme Maryline LUCAS	M. Freddy KACZMAREK
M. Jacques ELIAS	Mme Isabelle LESTIENNE
M. Dominique RICHARD	M. Jacques MICHON
M. Romuald SAENEN	Mme Odile HAGE
M. Christian ENTEM	M. Bruno BARCA
M. Jean-Luc DEVRESSE	M. Jean-Marie DUPIRE
Mme Nadia BONY	Mme Corinne AMADEI
Mme Avida OULAHCENE	Mme Khadija AHANTAT
M. Jean-Michel SZATNY	Mme Claudine HOUDET
M. Frédéric CHEREAU	M. Hocine MAZY

Deux représentants ont souhaité mettre fin à leur mandat : Mme Avida OULAHCENE, titulaire et Mme Khadija AHANTAT, suppléante.

Après avis favorable du bureau, il est par conséquent proposé au Conseil communautaire de les remplacer et de procéder à l'élection d'un nouveau représentant titulaire et d'un nouveau représentant suppléant.

Pour ces élections, le choix de l'organe délibérant de la CAD peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre, conformément aux dispositions de l'article L5711-1 du CGCT.

Les représentants sont élus au scrutin secret et uninominal, à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Au terme de la procédure d'élection, sont nommés à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions) au premier tour :

- **M. Arnaud PIESSET en qualité de représentant titulaire,**
- **Mme Avida OULHCENE en qualité de représentant suppléant.**

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2014

26/09/2014 - 36

Date de la convocation : 19 Septembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 45. Pouvoirs : 6

Le vendredi 26 Septembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Henri DERASSE, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Damien FRENOY, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christian ENTEM, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Thérèse PARISSEAU), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Francis FUSTIN (pouvoir à Mme Monique PARENT), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Henri JARUGA).

EXCUSÉE :

M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Michel FACOMPRES, Mme Caroline SANCHEZ, M. Freddy KACZMAREK, Mme Annick LOUVION, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Lionel COURDAVAULT, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Alain BOULANGER, M. Christian COURTECUISSÉ.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle aménagement du territoire et environnement, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur de l'Environnement et des Déchets, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication.

15 – Questions diverses

15.3 – Avenant n°9 à la convention cadre EPF/CAD pour opération sur la commune de Raimbeaucourt

La commune de Raimbeaucourt sollicitant l'intervention de l'EPF pour une nouvelle opération, l'article 7 relatif au programme d'intervention de l'EPF sur le territoire de la communauté d'agglomération doit être modifié de la façon suivante : ajout, au titre du développement de recyclage foncier pour l'habitat, la mixité et le renouvellement urbain, de l'opération communale suivante : « *Raimbeaucourt – Café-brasserie et ses abords* ».

Pour cette raison, il vous est proposé de souscrire un avenant à la convention cadre liant l'EPF et la CAD.

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- de m'autoriser ou mon représentant délégué à souscrire l'avenant n°9 à la convention-cadre présenté ci-dessus,
- de m'autoriser ou mon représentant délégué à souscrire tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET